



## COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 22.02.22

### **Arrêté du 21 février 2022 : une correction bienvenue pour la maîtrise de stage et l'offre de soins dans les territoires**

Les représentants des étudiants en médecine, des internes, des jeunes installés, des remplaçants, des maîtres de stages, des universitaires de Médecine Générale et du principal syndicat des médecins généralistes se félicitent de l'évolution de l'arrêté du 22 décembre 2021.

La version initiale de cet arrêté limitait la formation à la maîtrise de stage ambulatoire en restreignant le champ de cette formation au strict minimum d'une simple initiation. Son application rigide par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) avait entraîné la suspension de formations déjà organisées qui devaient permettre le déploiement de plus de 200 nouveaux MSU dans les territoires.

L'arrêté modificatif du 21 février sanctuarise à nouveau la formation à la maîtrise de stage hors quotas ; il permet aux professionnels qui le souhaitent d'y participer sans renoncer aux autres formations auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre du développement professionnel continu.

Les formations hors quotas sont aujourd'hui le principal outil permettant de flécher des formations prioritaires pour la santé publique. A l'évidence, il paraît impensable pour ces politiques de se passer d'un tel dispositif dans l'accompagnement de DPC des professionnels de santé.

Le développement de la maîtrise de stage ambulatoire est un levier essentiel pour lutter contre les déserts médicaux en favorisant l'installation de médecins généralistes dans tous les territoires et en permettant aux autres spécialités de bénéficier de stages en dehors de l'hôpital.

Les signataires du communiqué tiennent à saluer cette évolution, ils seront très vigilants à l'application de ce nouvel arrêté par l'Agence Nationale du DPC.

---

#### Contacts presse

Jacques BATTISTONI – Président MG France. [j.battistoni@mg-france.fr](mailto:j.battistoni@mg-france.fr)

Gaétan CASANOVA – Président de l'ISNI. 06 50 67 39 32. [president@isni.fr](mailto:president@isni.fr)

Agathe LECHEVALIER – Présidente REAGJIR . 06 42 18 40 14. [president@reagjir.com](mailto:president@reagjir.com)

Nicolas LUNEL - Président de l'ANEMF. 06 50 38 64 94. [presidence@anemf.org](mailto:presidence@anemf.org)

Mathilde RENKER - Présidente de l'ISNAR-IMG. 06 73 07 53 01. [president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com)

Philippe SERAYET – Président du SNEMG. 06 61 77 87 44. [philippe.serayet@club-internet.fr](mailto:philippe.serayet@club-internet.fr)

Olivier SAINT LARY – Président du CNGE. 06 30 88 38 19. [o.saintlary@cnge.fr](mailto:o.saintlary@cnge.fr)